

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NASTRINGUES 24230

Par suite d'une convocation en date du 27 02 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de NASTRINGUES se sont réunis en date du 03 mars 2023, à la Salle des Fêtes communale à 20h30, sous la présidence de Mr le maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- **Délibération Approbation du Compte de gestion 2022**
- **Délibération Approbation et vote du Compte Administratif 2022**
- **Délibération Affectation du résultat 2022**
- **Délibération Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques (effacement réseau)**
- **Délibération redevance d'Occupation de Domaine Public orange 2022/2023**
- **Délibération Approbation des statuts adhésion Agence Technique Départementale (24)**
- **Divers comptes-rendus des commissions et syndicats**
- **Questions diverses**

Membres présents : Mmes et Mrs Cécile Faure Lemaire, Blandine Genovesio, Caroline Mazières, Alain Legoutières, Bernard Banizette, Franck Basbayon, Jean-Paul Hathaway et Christian Scaliger lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Corinne Lavaux (donne pouvoir à Bernard Banizette).

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Caroline Mazières, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est rappelé que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé à tous les membres du Conseil. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Début de séance : 20h40

Pour Information : Mr le Maire annonce qu'un Conseil Communautaire est prévu dans la salle des fêtes le mardi 14 mars à (horaire non défini à ce jour) et propose aux conseillers d'y assister.

1. Délibération Approbation du Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 ainsi que les modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les sections budgétaires,

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Délibération Approbation et vote du Compte Administratif 2022

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		71171,93		100 000,00		171 171,93
Opérations exercice	3 595,91	12 323,98	70 720,97	99 717,66	74 316,88	112 041,64
Résultat exercice	8 728,07		28 996,69		37 724,76	
TOTAL	3 595,91	83 495,91	70 720,97	199 717,66	74 316,88	283 213,57
Résultat de clôture	79 900,00		128 996,69		208 896,69	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAL CUMULE	79 900,00			128 996,69		208 896,69
Résultat définitif	79 900,00		128996,69		208896,69	

Mr le Maire sort de la salle du Conseil et Mr Legoutières, en tant que doyen de l'assemblée fait procéder à l'approbation des comptes :

- **Pour le compte de Gestion 2022, Vote** : pour à l'unanimité (8/8)
- **Pour le compte Administratif 2022, Vote** : pour à l'unanimité (8/8)

3. Délibération Affectation du résultat 2022

001 – 79 900€ en investissement (report sur BP 2023)

002 – 128 996,69€ en fonctionnement (report sur BP 2023)

Vote : pour à l'unanimité (9/9)

4. Délibération Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques (effacement réseau)

Montant total de l'opération TTC = 25 825,07€

Vote : pour à l'unanimité (9/9)

5. Délibération redevance d'Occupation de Domaine Public orange 2022/2023

Vote : pour à l'unanimité (9/9)

6. Délibération Approbation des statuts adhésion Agence Technique Départementale (24)

Vote : pour à l'unanimité (9/9)

7. Divers comptes-rendus des commissions et syndicats

- Réunion SIVOS : 15 mars 2023
- USTOM : réclamation de Mr Banizette Bernard, Mr la maire va s'en occuper
- Site WEB : en cours d'élaboration
- Adressage : la livraison est prévue Semaine 13 du 27 au 31 mars. Les numéros seront donnés contre signature aux propriétaires qui poseront les plaques.

8. Questions diverses

- Proposition de fermer la mairie un après-midi par semaine pour permettre à la secrétaire de travailler sereinement sans être dérangée. Il est demandé d'éviter un fermeture le mercredi après-midi.

- Dépôts d'ordures sauvages :

Mr le maire soumet à la réflexion des conseillers les solutions d'enlèvement des dépôts sauvages suivantes qui seront payantes :

- service de l'USTOM qui passe dans les communes
- service d'une entreprise particulière....

Concernant le dépôt sauvage constaté au lieu dit « Labrousse » en février 2023, Mr le Maire a dressé une verbalisation pour dépôt sauvage: 300€ d'amende.

Fin de séance : 22h40

Fait à Nastringues, le 6 Mars 2023

Le maire,

La secrétaire



Certifié exécutoire